

# **Évaluation de l'Initiative de recouvrement des coûts de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire Contexte et calendrier du projet**

---

## **CONTEXTE**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) entreprend une évaluation de son Initiative de recouvrement des coûts lancée il y a cinq ans. Nous prévoyons que l'évaluation sera terminée en mai 2003.

Un consultant choisi à la suite d'un processus fondé sur la concurrence se chargera de l'évaluation qui portera sur l'efficacité du modèle de prévision des coûts de l'ARLA, visera à déterminer si et comment les frais de recouvrement des coûts ont eu un effet sur le rendement de l'ARLA, ainsi que l'impact de l'initiative sur un vaste éventail d'intervenants.

## **CALENDRIER**

L'évaluation de recouvrement des coûts à l'ARLA a été lancée au cours de l'été 2002 par la création d'un Comité directeur de l'évaluation et d'un Sous-comité technique constitués de représentants des gouvernements provinciaux et fédéral, de l'industrie, des producteurs et des consommateurs. Les jalons clés de l'évaluation suivent :

10 octobre 2002	Première réunion du Comité directeur de l'évaluation afin d'étudier son mandat et celui du Sous-comité technique, le projet de demande de proposition (DP) et les critères d'évaluation.
12 juin 2003	Réunion du Sous-comité technique afin de mettre la dernière main à la DP et aux critères d'évaluation.
15 juillet 2003	DP diffusée sur le marché.
À déterminer	Étude par le Sous-comité technique des soumissions reçues et sélection de la proposition gagnante.
À déterminer	Présentation par l'entrepreneur choisi au Comité directeur.
À déterminer	Présentation par l'entrepreneur d'un projet de rapport au Sous-comité technique.
À déterminer	Présentation par l'entrepreneur du rapport final au Comité directeur.
À déterminer	Présentation par l'ARLA au Comité directeur d'un plan d'action fondé sur le rapport final de l'entrepreneur.
(Dates précises à déterminer)	Transmission du rapport d'évaluation (y compris le plan d'action de la direction) à la Division de l'évaluation des programmes du Ministère pour approbation technique (p. ex., rigueur de la méthodologie, recommandations fondées sur des données probantes, plan d'action qui répond bien aux recommandations) et approbation par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation.
	Présentation du rapport d'évaluation (et du plan d'action) au bureau du ministre pour information et commentaires.
	Présentation du rapport d'évaluation (et du plan d'action) au Comité ministériel de vérification et d'évaluation pour approbation finale.
	Présentation, par la Division de l'évaluation des programmes du Ministère, du rapport et du plan d'action au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et diffusion au public.